

Association Notre Dame de Salut

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

Siège social : 79 Avenue Denfert Rochereau, 75014 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

EXERCICE CLOS LE 31 décembre 2023

ASSOCIATION NOTRE DAME DE SALUT

EXERCICE CLOS LE 31 décembre 2023

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de l'Association Notre Dame de Salut ,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Notre Dame du Salut relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

REFERENTIEL D'AUDIT

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

INDEPENDANCE

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables



appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral et financier du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci. Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de

non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 17 juin 2024

Le commissaire aux comptes

ADVOLIS

Hugues de Noray

Association Notre-Dame de Salut



Adresse siège social : 79, avenue Denfert-Rochereau
75014 PARIS

Téléphone : 01 44 41 40 35

Déclarée le : 9 mai 1946 Numéro : 8018

Préfecture : PARIS

Bureau administratif

Adresse : 63, avenue Denfert-Rochereau
75014 PARIS

Téléphone : 01 58 36 08 75
Télécopie : 01 58 36 08 84

COMPTES CLOS

LE 31/12/2023

Le Président : **Charles Philippe SOMMERARD**

ACTIF		Exercice clos le 31 décembre 2023			Exercice N - 1
		Brut	Amortis. & provis	Net	clos le 30/12/2022
A C T I F I M M O B I L I S E	<i>Immobilisations incorporelles</i>				
	Frais d'établissements				
	Frais de recherche et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions, brevets, licences, logiciel	169 513,82	134 149,78	35 364,04	52 185,82
	Droits et valeurs similaires				
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	<i>Immobilisations corporelles</i>				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, matériel et	27 807,71	25 229,76	2 577,95	4 277,13
	Immobilisations corporelles en cours	3 282,00		3 282,00	0,00
Avances et acomptes					
<i>Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés</i>					
<i>Immobilisations financières</i>					
Participations et créances rattachées	34 027,20	0,00	34 027,20	34 027,20	
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	
	TOTAL I	234 630,73	159 379,54	75 251,19	90 490,15
A C T I F C I R C U L A N T	<i>Stocks et en cours</i>	58 351,91	11 975,97	46 375,94	36 272,69
	<i>Avances et acomptes sur commandes</i>	5 955,08	0,00	5 955,08	2 255,08
	<i>Créances</i>				
	Province, Bayard et Comités	0,00	0,00	0,00	0,00
	Pelerins	50 599,00	0,00	50 599,00	5 531,61
	Créances reçues par legs ou donations	0,00	0,00	0,00	0,00
	Autres	0,00	0,00	0,00	5 764,60
	<i>Valeurs mobilières de placement</i>	199 854,53	0,00	199 854,53	199 854,53
	<i>Intruments de trésorerie</i>				
	Disponibilités	1 381 708,65	0,00	1 381 708,65	1 477 605,05
Charges constatées d'avance	14 294,32	0,00	14 294,32	19 471,91	
	TOTAL II	1 710 763,49	0,00	1 698 787,52	1 746 755,47
	<i>Frais d'émission des emprunts</i>				
	TOTAL III	0	0	0	0
TOTAL GENERAL ACTIF <i>I + II + III</i>		1 945 394,22	159 379,54	1 774 038,71	1 837 245,62

PASSIF		Exercice N clos le 31/12/2023	Exercice N-1 clos le 31/12/2022
F O N D S P O P R E S	<i>Fonds associatifs sans droit de reprise</i>		
	<i>Fonds propres Statutaires</i>	1 298 854,64	1 298 854,64
	<i>Fonds propres complémentaires</i>		
	<i>Fonds propres avec droit de r</i>		
	<i>Fonds statutaires</i>		
	<i>Fonds propres complémentaires</i>		
	<i>Ecarts de réévaluation</i>		
	<i>Réserves</i>		
	<i>Réserves statutaires ou contractuelles</i>	34 301,03	34 301,03
	<i>Reserves pour projet de l'entité</i>		
<i>Autres</i>			
<i>Report à nouveau</i>	-444 985,10	-534 344,86	
<i>Excédent ou déficit de l'exercice</i>	19 544,30	89 359,76	
<i>Situation nette (sous total)</i>	907 714,87	888 170,57	
<i>Fonds propres consommables</i>			
<i>Subventions d'investissements (renouvelables)</i>			
<i>Provisions réglementées</i>			
	TOTAL I	907 714,87	888 170,57
F O N D S	<i>Fonds reportés et dédiés</i>		
	<i>Fonds reportés liés aux legs ou donations</i>		
	<i>Fonds dédiés</i>	0,00	0,00
	TOTAL II	0,00	0,00
P R O V I S I O N S	<i>Provisions</i>	0,00	0,00
	<i>Provisions pour risques</i>		
	<i>Provisions pour charges</i>		
	TOTAL III	0,00	0,00
D E T T E S	<i>Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)</i>		
	<i>Emprunts et dettes financières auprès des établissements de crédits</i>	757 677,20	882 424,43
	<i>Emprunts et dettes financières divers</i>	23 785,70	23 822,70
	<i>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</i>	79 190,72	36 531,95
	<i>Dettes de Legs ou donations</i>		
	<i>Dettes fiscales et sociales</i>	5 626,22	6 051,97
	<i>Dettes sur immobilisations et comptes rattachés</i>		
	<i>Autres dettes</i>	44,00	44,00
	<i>Intruments de trésorerie</i>		
<i>Produits constatés d'avance</i>	0,00	200,00	
	TOTAL IV	866 323,84	949 075,05
TOTAL GENERAL PASSIF I + II + III		1 774 038,71	1 837 245,62
	Dettes à moins d'un an	866 323,84	949 075,05
	Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque	757 677,20	882 424,43

Compte de Résultat	Exercice N clos le 31/12/2023	Exercice N-1 31/12/2022
<i>Produits d'exploitation :</i>		
<i>Cotisation</i>	41 470,00	35 770,00
<i>Ventes de biens et services</i>		
<i>Ventes de biens</i>		
<i>Dont ventes de dons en natures</i>		
<i>Ventes de prestations de services</i>	1 294 456,90	944 371,91
<i>Dont parrainage</i>		
<i>produits de tiers financeurs</i>		
<i>Concours publics et subventions d'exploitation</i>		
<i>Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable</i>		
<i>Ressources liés à la générosité du public</i>		
<i>Dons manuels</i>	120 047,48	124 922,72
<i>Mécénats</i>	29 000,00	74 522,00
<i>Legs , donations et assurance vie</i>		
<i>Contributions financières</i>	37 000,00	
<i>Reprises sur amort. Dépréciations, prov. et transfert de charges</i>	2 596,00	0,00
<i>Utilisations des fonds dédiés</i>		
<i>Autres produits divers de gestion courante</i>	71 651,15	76 297,51
<i>Inscriptions National (Inscrip., transport, hébergt...)</i>		
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION I	1 596 221,53	1 255 884,14
<i>Charges d'exploitation :</i>		
<i>Achats de marchandises</i>	30 515,04	24 947,28
<i>Variation de stock</i>	0,00	0,00
<i>Autres achats et charg</i>	1 412 956,19	1 041 390,60
<i>Aides financières</i>		
<i>Impôts, taxes et versements assimilés</i>	6 464,40	5 494,80
<i>Salaires et traitements</i>	45 314,16	42 759,49
<i>Charges sociales</i>	14 650,60	12 216,35
<i>Dotations aux amortissements</i>	18 520,96	21 173,22
<i>Dotations aux provisions</i>	8 944,30	3 031,67
<i>Reports en fonds dédiés</i>		
<i>Autres charges de gestion</i>	47 923,87	42 907,91
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION II	1 585 289,52	1 193 921,32
RESULTAT D'EXPLOITATION I-II	10 932,01	61 962,82
<i>Produits financiers :</i>		
<i>De participation</i>		
<i>D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé</i>		
<i>Autres interets et produits assimilés</i>	5 866,70	5 073,34
<i>Reprise sur provisions, dépréciations et transferts de charge</i>	0,00	0,00
<i>différences positives de change</i>		
<i>produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement</i>	0,00	0,00
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS III	5 866,70	5 073,34
<i>Charges financières :</i>		
<i>Dotations aux amortissements et aux provisions</i>	0,00	0,00
<i>Intérêts et charges assimilées</i>	0,00	0,00
<i>Différences négatives de change</i>		
<i>Charges nettes sur cessions de v.m.p.</i>	0,00	0,00
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES IV	0,00	0,00
RESULTAT FINANCIER III-IV	5 866,70	5 073,34

	Exercice N clos le 31/12/2023	Exercice N clos le 31/12/2022
RESULTAT COURANT I-II+III-IV	16 798,71	67 036,16
<i>Produits exceptionnels :</i>		
Sur opérations de gestion et sur exercices antérieurs	6 421,96	30 367,52
Opérations en capital (Produits de cession d'actifs)		
Reprises sur provisions et transferts de charges	0,00	0,00
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS III V	6 421,96	30 367,52
<i>Charges exceptionnelles :</i>		
Sur opérations de gestion et sur exercices antérieurs	3 676,37	8 043,92
Opérations en capital (Valeurs comptables d'actifs cédés)		
Dotation aux amortissements et aux provisions	0,00	0,00
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES VI	3 676,37	8 043,92
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI) <i>Impôts sur les bénéfices VII</i>	2 745,59	22 323,60
TOTAL DES PRODUITS (I+III+IV)	1 608 510,19	1 291 325,00
TOTAL DES CHARGES (II+III+VI+VII)	1 588 965,89	1 201 965,24
EXCEDENT ou DEFICIT	19 544,30	89 359,76

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature	105 797,00	45 390,00
Prestations en nature	10 000,00	10 000,00
Bénévolat	996 175,00	837 642,14
TOTAL	1 111 972,00	893 032,14
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature	105 797,00	883 032,14
Mise à disposition gratuite de biens et services	10 000,00	10 000,00
Prestations en nature	0,00	0,00
Personnel bénévole	996 175,00	0,00
TOTAL	1 111 972,00	893 032,14

ASSOCIATION NOTRE DAME DE SALUT

SOMMAIRE

Table des matières

ANNEXE des Comptes Annuels de l'Association Notre-Dame de Salut	8
1. PERIMETRE DE L'ASSOCIATION	8
2. REGLES ET METHODES COMPTABLES	10
2.1. Cadre légal de référence	10
2.3. Durée et période de l'exercice comptable	10
2.4. Changement de méthode d'évaluation	10
2.5. Changement de méthode de présentation	10
2.6. Règles et méthodes comptables relatives aux postes du bilan – Actif	10
2.6.1. Immobilisations incorporelles.....	10
2.6.2. Immobilisations corporelles.....	10
2.6.3. Immobilisations financières	11
2.6.4. Créances et comptes rattachés.....	11
2.6.5. Valeurs mobilières de placement	11
2.7. Règles et méthodes comptables relatives aux postes du bilan – Passif	11
2.7.1. Fonds propres	11
2.7.2. Provisions pour risques et charges	11
2.8. Règles et méthodes relatives aux postes du compte de résultat	11
2.8.1. Dons	11
2.8.2. Engagements de retraite	12
3.1. Immobilisations incorporelles, corporelles et amortissements	12
3.1.1. Tableau de variation des immobilisations incorporelles	12
3.1.2. Tableau de variation des immobilisations corporelles	12
3.1.3. Tableau de variation des amortissements	13
3.2. Immobilisations financières	13
3.2.1. Tableau de variation des immobilisations financières.....	13
3.2.2. Tableau de variation des provisions pour dépréciation des immobilisations financières	14
3.2.3. Filiales et participations	14
3.3. Échéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice	15
3.4. Produits à recevoir	15
3.5. Charges constatées d'avance	15
3.6. Fonds associatifs	16
3.6.1. Variations des fonds associatifs sans droit de reprise	16
3.6.2. Variations des fonds propres	16
• Affectation du résultat net de l'exercice	17
3.7. État des provisions pour risques et charges	17
3.8. Charges à Payer	18
3.9. Produits constatés d'avance	18

4. COMPLEMENTS D'INFORMATION RELATIFS AU COMPTE DE RESULTAT	18
4.1. Détail et variation des produits d'exploitation	18
4.2. Formation du résultat financier	19
4.3. Produits et charges exceptionnels	19
4.4. Compte de résultat par origine et destination	20
4.5. Compte d'emploi et des ressources issues de la générosité du public	21
4.5.2. Notes relatives aux ressources	22
5. Autres informations	23
5.1. Ventilation de l'effectif salarié de l'association	23
5.2. Contributions volontaires en nature	23
5.2.1. Contributions volontaires en nature valorisées	23
5.3. Opérations réalisées avec les entreprises liées	24
5.4. Rémunérations des dirigeants bénévoles	24
6. ENGAGEMENTS HORS BILAN	24
7. Evènement Post Clôture	24

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS DE L'ASSOCIATION NOTRE-DAME DE SALUT

1. PERIMETRE DE L'ASSOCIATION

Les comptes présentés sont constitués par l'agrégation des comptabilités des comités locaux juridiquement dépendants de l'Association Notre Dame de Salut et du siège parisien.

En 2003, ces comptes ne regroupaient que les comptabilités de Paris et Lille. En 2004 et 2005, ont été rajoutés les comités locaux suivants : Grand-Est, Clermont-Ferrand, Lisieux, Tours, Poitiers, Mazamet, La Rochelle, Toulon, Nice, Perpignan, Nîmes et Marseille, puis en 2006 ceux de Vannes et d'Angers.

En 2007, a été intégré dans les comptes annuels de l'Association, l'ensemble des comités cités ci-dessus ainsi que ceux de Blois, Bordeaux, Limoges, Lyon, Hospitalité de Marseille, Montpellier, Nantes ainsi que l'Hospitalité de Notre Dame de Salut avec ses comités de Bergerac, Orléans et Toulouse.

En 2008, les activités du Pèlerinage National des comités de Paris et Périgueux ont été intégrées dans le périmètre des comptes agrégés.

En 2009, l'ensemble du comité de Paris a intégré les comptes de l'association. Les comités de Blois, Orléans et Tours ont fusionné en un comité du Val de Loire. Ainsi, les comptes annuels agrègent les opérations comptables relatives à 25 structures décentralisées et le Central situé à Paris.

Depuis 2010, le périmètre de l'association n'a pas évolué.

1.1. Objet Social

L'article 1 des statuts de l'Association Notre Dame de Salut définit son objet, ses buts et ses moyens.

« Cette association -héritière de celle créée à l'origine en 1872- a pour objet de promouvoir et favoriser la mission universelle de l'Eglise, en travaillant, dans l'esprit de la Congrégation « Province de France des Augustins de l'Assomption », dits Assomptionnistes, congrégation reconnue par décret en date du 28 janvier 2013, à l'avènement du règne de Dieu par la prière, l'action religieuse et des œuvres de toute nature et de toute forme.

1.2. Nature et périmètre des activités

- L'aide à des personnes malades, âgées, handicapées ou en situation de détresse et de misère du fait de la réalisation d'un risque social en assistant ces personnes pendant l'année ;
- La formation de bénévoles à l'accompagnement de personnes en situation de fragilité ;
- L'organisation et l'animation spirituelle de pèlerinages ;
- Le soutien et la diffusion de la presse catholique ;
- L'aide aux œuvres paroissiales et sociales ;
- L'aide aux religieux, religieuses, communautés, œuvres et missions des familles religieuses de l'Assomption ;
- Toute œuvre apostolique ou spirituelle requise par les circonstances.

1.3. Moyens mis en œuvre

Parmi les moyens d'action en vue d'atteindre l'objet et les buts de l'Association, celle-ci se réserve la possibilité (par exemple) de diffuser tout support audiovisuel ou écrit en rapport direct ou indirect avec son objet. Elle peut par ailleurs organiser des conférences, colloques ou toute manifestation en rapport direct ou indirect avec son objet. Les exemples présentés ci-dessus ne sont pas limitatifs, les moyens de l'Association étant naturellement amenés à évoluer selon les époques et les moyens techniques à la disposition de l'Association ».

1.4. Faits marquants intervenus au cours de l'exercice

- Vénération des reliques de Sainte Bernadette (mars 2023)

Après les premières étapes de décembre 2022, un nouveau et plus long pèlerinage des reliques de sainte Bernadette, tout au long du mois de mars 2023 a été promu par l'Association NDS et le Pèlerinage National. Il est passé par les diocèses de Poitiers, La Rochelle, Toulouse, Albi, Paris, Nanterre, Strasbourg et Nancy soit dans une trentaine d'églises et chapelles en lien avec les comités de La Rochelle, Toulouse, Mazamet, Paris et Grand Est. Sr Bernadette Moriau est intervenue lors du passage à St François-Xavier (Paris).

- Le 150^e Pèlerinage National, année exceptionnelle de Jubilé, s'est déroulé du 12 au 16 Août, sur le thème « Bâtissons sur le Roc »

Dès le mois d'octobre 2022, l'équipe de la commission pastorale s'est mise au travail sur le thème et sa déclinaison pour chaque jour de pèlerinage.

- 11/08 En route vers Lourdes
- 12/08 Bâtir sur le roc
- 13/08 Confiance, c'est moi
- 14/08 Nous avons vu des choses extraordinaires
- 15/08 Jésus Christ pierre de fondation
- 16/08 Il nous est impossible de nous taire

Comme ces dernières années, affiches et tracts ont été les supports de notre communication, efficacement épaulés par nos partenaires médias, pour la presse écrite : Bayard, La Croix, Panorama, Croire, Le Pèlerin, et pour les ondes : KTO, RCF et Radio Notre Dame.

Les comités partageant les mêmes TGV ont collaboré étroitement pour optimiser la répartition des places, tout en veillant au confort des pèlerins et malades.

La rationalisation des transports et des hébergements à Lourdes s'est poursuivie pour offrir un maximum de possibilités à tout un chacun, et particulièrement aux familles.

Trois évêques ont présidé chacune de nos grandes célébrations, à commencer par Mgr Jean Marc Micas, Évêque de Tarbes - Lourdes, qui nous a chaleureusement accueillis au début du pèlerinage, suivi de Mgr Laurent Ulrich, Archevêque de Paris, enfin Mgr Celestino Migliore, Nonce Apostolique, autour de la grande fête du 15 Août.

Autres présences remarquées et remarquables de la congrégation Assomptionniste, le père Benoît Grière ancien supérieur général, prédicateur du 14 Août, et également le père Fabien Lejeusne ancien directeur du Pèlerinage National, récemment nommé Provincial d'Europe, et qui nous a accompagnés durant tout le pèlerinage.

Invitation a été faite à toutes les Hospitalités de nous rejoindre pour fêter avec nous ce 15 Août jubilaire. Plusieurs y ont répondu favorablement et ont été accueillis par Elisabeth de Place et Louis-Henry d'Espagne

Nos aînés ont été également mis à l'honneur, car cette année fut l'occasion rêvée de rendre grâce et de les remercier tout particulièrement pour leur fidélité, leur dévouement auprès des plus petits. Ils sont un exemple pour nous tous aujourd'hui, et sont les témoins de la transmission du message de Lourdes et de la mission de notre hospitalité de génération en génération.

Thomas Ospital, jeune et très talentueux organiste titulaire des grandes orgues de St Eustache à Paris, a accepté de nous accompagner tout au long de notre pèlerinage. Il a également accepté, à la demande du père directeur Vincent Cabanac, de composer différents morceaux et chants spécialement pour notre jubilé. Un CD de ces compositions a même été gravé pour la circonstance.

Enfin, à l'issue de la cérémonie d'envoi, une croix de feutrine rouge telle que celle remise à l'Assomption par le Pape Pie IX en mai 1873 et adoptée immédiatement par l'hospitalité Notre Dame de Salut comme support de sa devise « Domino Christo Servire » a été distribuée à l'ensemble des pèlerins.

Pour marquer les esprits et concrétiser le thème de notre pèlerinage, une chapelle a été construite, idéalement placée derrière la statue de la Vierge Couronnée.

L'ossature assemblée le 11 août, a vu ses fondations se créer au fur et à mesure que la journée du 12 avançait, permettant aux pèlerins d'y déposer des pierres indiquant l'année de leur premier pèlerinage, ou autant d'autres pierres que de nombre de pèlerinages, pour en ériger les poteaux.

Le 13 ce sont des panneaux de photos d'hospitaliers de tous les comités qui ont constitué les murs extérieurs de l'édifice. Le 14 les murs intérieurs ont accueilli les intentions de prières de chacun ainsi qu'une illumination à l'heure de la Procession Mariale.

Point d'orgue du 15 Août en la mise en place d'une gravure de la Vierge Marie au cœur même de l'édifice.

2. REGLES ET METHODES COMPTABLES

2.1. Cadre légal de référence

Les comptes de l'exercice 2023 sont établis conformément aux règlements n° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations et ANC 2014-03 relatif à la réécriture du plan comptable général, énoncés par le Comité de la Réglementation Comptable.

2.2. Cadre réglementaire applicable au secteur

Il n'y a pas de cadre de référence réglementaire spécifique pour l'Association.

2.3. Durée et période de l'exercice comptable

La durée de l'exercice est de 12 mois et concerne la période du premier janvier 2023 au trente et un décembre 2023.

2.4. Changement de méthode d'évaluation

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

2.5. Changement de méthode de présentation

L'exercice 2023 constitue la première année d'application du règlement ANC n° 2022-04 modifiant le règlement ANC n° 2018-06. Ce règlement, applicable à partir du 1er janvier 2023 à l'association, introduit un nouvel état séparé des avantages et des ressources provenant de l'étranger (EAR) dont une version synthétique est présentée dans le point 5.5 de la présente annexe.

La version détaillée de l'EAR est mise à disposition au siège de l'association.

A l'exception de cet élément, aucun changement de méthode n'a été opéré sur l'exercice 2023.

2.6. Règles et méthodes comptables relatives aux postes du bilan – Actif

2.6.1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (frais d'acquisition et frais accessoires).

Le logiciel pour les inscriptions et la gestion du placement des malades est amorti linéairement sur 10 ans.

2.6.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations).

Les immobilisations corporelles sont amorties linéairement selon les durées suivantes :

- Matériel de transport 5 ans
- Mobilier 10 ans
- Matériels de bureau et Matériels informatiques 3 ans

2.6.3. Immobilisations financières

Des provisions sont constituées sur les postes de titres de participation en fonction de la situation financière des entités concernées.

2.6.4. Créances et comptes rattachés

Les créances et comptes rattachés ont été évalués à leur valeur nominale. Ils font l'objet, le cas échéant, d'une provision pour dépréciation en fonction de l'espérance de recouvrabilité des créances à la clôture.

2.6.5. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont valorisées à leur prix d'achat ou d'intégration dans les comptes de l'association. Si leur valeur de marché est inférieure, elles font l'objet d'une provision.

2.7. Règles et méthodes comptables relatives aux postes du bilan – Passif

2.7.1. Fonds propres

Les fonds propres comprennent notamment :

- Fonds associatifs sans droit de reprise :

Ce poste enregistre les bonis de liquidation transférés à l'association lors de l'intégration des différents comités.

- Réserves

Les réserves sont constituées des éventuels excédents réalisés par l'Association.

2.7.2. Provisions pour risques et charges

Des provisions pour risques et charges sont constituées en fonction des risques connus ou estimés à la clôture.

Si des risques et pertes ne sont pas mesurables à la date d'établissement des comptes annuels, une information est donnée en annexe.

Aucun risque n'est connu à la clôture de l'exercice

2.8. Règles et méthodes relatives aux postes du compte de résultat

2.8.1. Dons

Les dons manuels sont enregistrés dans le compte de résultat quelle que soit leur destination finale, financement de dépenses à caractère de charges ou à caractère d'investissement.

Compte tenu qu'ils constituent une ressource principale et non accessoire, ils sont constatés en exploitation et non en exceptionnel.

Pour ce qui concerne la règle de rattachement des produits à l'exercice :

- Sont enregistrés sur l'exercice, les dons datés de l'exercice, même s'ils sont encaissés après la date de clôture, versés en chèques, cartes bleues ou virements ;
- Sont enregistrés sur l'exercice, les dons reçus avant la clôture pour les dons en numéraire.

2.8.2. Engagements de retraite

L'association emploie deux salariés en contrat à durée indéterminée au 31 décembre 2023.

L'engagement de retraite correspondant n'est pas considéré comme significatif.

3. COMPLEMENTS D'INFORMATION RELATIFS AU BILAN

3.1. Immobilisations incorporelles, corporelles et amortissements

3.1.1. Tableau de variation des immobilisations incorporelles

Immobilisations incorporelles	Début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Fin d'exercice
Frais d'établissement, de recherche et de développements Logiciel immobilisations incorporelles en cours	169 513,82			169 513,82
TOTAL	169 513,82			169 513,82

3.1.2. Tableau de variation des immobilisations corporelles

Immobilisations corporelles	Début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Fin d'exercice
<i>Terrains</i>				
<i>Constructions :</i>				
. Bâtiments				
Installations générales, agencements				
. et				
aménagement des constructions				
<i>Installations techniques, matériel et outillage :</i>				
. Installations complexes spécialisées				
. Installations à caractère spécifique				
. Matériel et outillage				
<i>Autres immobilisations corporelles :</i>				

. Installations générales, agencements, aménagement divers				
. Matériel de transport				
. Matériel de bureau et informatique	24 726,71			24 726,71
. Mobilier	3 081,00			3 081,00
. Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours		3 282,00		3 282,00
.				
TOTAL	27 807,71			31 089,71

3.1.3. Tableau de variation des amortissements

Amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	Début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Fin d'exercice
<i>Brevet, logiciel</i>	117 328	16 821,78		134 149,78
<i>Constructions :</i>				
. Bâtiments				
<i>Installations techniques, matériel et outillage :</i>				
. Matériel et outillage				
<i>Autres immobilisations corporelles :</i>				
. Installations générales, agencements, aménagement divers				
. Matériel de transport				
. Matériel de bureau et informatique	20 449,59	1 699,18		22 148,77
. Mobilier	3 081,00			3 081,00
. Autres immobilisations corporelles				
TOTAL	140 858,59	18 520,96	0,00	159 379,55

3.2. Immobilisations financières

3.2.1. Tableau de variation des immobilisations financières

Immobilisations Financières	Début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Fin d'exercice
<i>Participations et créances rattachées</i>	34 027,20	0,00	0,00	34 027,20
<i>Autres titres immobilisés</i>				
<i>Prêts et autres immobilisations financières</i>	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>Dépôts et cautionnements</i>	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	34 027,20	0,00	0,00	34 027,20

3.2.2. *Tableau de variation des provisions pour dépréciation des immobilisations financières*

Néant

3.2.3. *Filiales et participations*

Titres	% titres détenus	Valeur comptable brute	Valeur comptable nette	% Dépréciation	Impact sur le résultat de l'exercice
Bayard Presse	1,88%	34 027,20	34 027,20	0 %	0,00
TOTAL		34 027,20	34 027,20		

3.3 Échéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice

CREANCES		Montant Brut	Degré de liquidité de l'actif	
			A 1 an au +	A plus d'1 an
A C T I F	Participations et créances rattachées à des participations	34 027,20		34 027,20
	Autres titres immobilisés			
	Prêts et autres immobilisations financières			
	Dépôts et cautionnements			
C I R C U L A I R E	Avances et acomptes sur commandes			
	Usagers et comptes rattachés	50 599,00	50 599,00	
	Autres créances	0,00	0,00	
	Charges constatées d'avance	14 294,32	14 294,32	
TOTAL		98 920,52	64 893,32	34 027,20

DETTES		Montant Brut	Degré d'exigibilité		
			A 1 an au +	De 1 à 5 ans	A + de 5 ans
Emprunts et dettes établissements de crédits		757 677,20	757 677,20		
Emprunts et dettes financières divers (1)		23 785,70	23 785,70		
Acomptes reçus sur commandes en cours					
Fournisseurs et comptes rattachés		79 190,72	79 190,72		
Dettes fiscales et sociales		5 626,22	5 626,22		
Dettes sur immobilisations et cptes rattachés					
Autres dettes		44,00	44,00		
Produits constatés d'avance		0,00	0,00		
TOTAL		866 323,84	866 323,84	0,00	0,00
(1)	Avances de trésorerie	23 785,70			

3.4 Produits à recevoir

Non significatif

3.5 Charges constatées d'avance

14 294,32 € qui correspondent à :

- 14 294,32 € Loyer 1er trimestre 2024

3.6. Fonds associatifs

3.6.1. Variations des fonds associatifs sans droit de reprise

	En début d'exercice	Augmentations	Diminutions	En fin d'exercice
TABLEAU DE VARIATIONS DES FONDS ASSOCIATIFS SANS DROIT DE REPRISE				
fonds associatif parisien	209 895,57			209 895,57
intégration janvier 2003 établis. Lille	46 287,27			46 287,27
intégration janvier 2004 établis. Strasbourg	74 006,47			74 006,47
intégration janvier 2004 établis. Clermont	593,79			593,79
intégration janvier 2004 établis. Lisieux	3 754,72			3 754,72
intégration janvier 2004 établis. Val de Loire (Tours, Blois, Orléans)	13 744,09			13 744,09
intégration janvier 2004 établis. Poitiers	35 783,74			35 783,74
intégration janvier 2004 établis. Mazamet	1 239,57			1 239,57
intégration janvier 2004 établis. La Rochelle	5 298,70			5 298,70
intégration janvier 2004 établis. Toulon	3 225,88			3 225,88
intégration janvier 2004 établis. Nice	2 629,22			2 629,22
intégration janvier 2004 établis. Perpignan	15 323,56			15 323,56
intégration janvier 2004 établis. Nîmes	12 375,99			12 375,99
intégration janvier 2004 établis. Marseille	436 847,82			436 847,82
intégration janvier 2005 établis. Angers	9 073,88			9 073,88
intégration janvier 2005 établis. Vannes	803,00			803,00
intégration 2007 établis. Hospitalité	183 664,42			183 664,42
intégration 2007 établis. Bergerac	16 339,36			16 339,36
intégration 2007 établis. Bordeaux	32 418,91			32 418,91
intégration 2007 établis. Limoges	13 173,58			13 173,58
intégration 2007 établis. Lyon	36 599,76			36 599,76
intégration 2007 établis. Montpellier	4 156,66			4 156,66
intégration 2007 établis. Nantes	27 649,16			27 649,16
intégration 2007 établis. Toulouse	10 026,00			10 026,00
Intégration 2008 établis. Paris	103 943,52			103 943,52
	1 298 854,64			1 298 854,64

3.6.2. Variations des fonds propres

	En début d'exercice	Augmentations	Diminutions	En fin d'exercice
TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES				
Fonds associatifs sans droits de reprise	1 298 854,64	0,00	0,00	1 298 854,64
Réserves	34 301,03	0,00	0,00	34 301,03
Report à nouveau	-534 344,86	89 359,76	0,00	-444 985,10
Résultat	89 359,76	19 544,30	89 359,76	19 544,30
TOTAL	888 170,57			907 714,87

- Formation du résultat

Résultat par section analytique	Excédent	Déficit
Direction Paris	13 228,80	
Hospitalité	17 172,56	
Angers	3 005,88	
Bergerac	2 486,51	
Bordeaux		4 622,55
Clermont	61,00	
La Rochelle	511,66	
Lille		9 363,39
Limoges	891,21	
Lyon	1 147,20	
Marseille		6 843,26
Mazamet	82,23	
Montpellier	2 405,87	
Nantes	3 203,88	
Nice		
Nîmes		
Normandie		3 564,48
Paris	9 138,89	
Périgueux		2 016,61
Perpignan		
Poitiers		9,00
Strasbourg		9 361,24
Toulon		
Toulouse		1 168,80
Val de Loire	3 157,94	
Vannes		
Sous - Total	56 493,63	36 949,33
Résultat		19 544,30

- Affectation du résultat net de l'exercice

Le résultat de l'exercice sera affecté comme suit :

Affectation	. Report à nouveau :	19 544,30
-------------	----------------------	------------------

3.7. État des provisions pour risques et charges

Néant

3.8. Charges à Payer

Les charges à payer sont constituées de la manière suivante :

Factures non parvenues	: 58 400 ,00 euros
Dettes sociales et fiscales	: 5 626,22 euros

Total : 64 026,22 euros

3.9. Produits constatés d'avance

Non significatif

4. COMPLEMENTS D'INFORMATION RELATIFS AU COMPTE DE RESULTAT

4.1. Détail et variation des produits d'exploitation

Compte de Résultat	Exercice N clos le 31/12/2023	Exercice N-1 31/12/2022
<i>Produits d'exploitation :</i>		
<i>Cotisation</i>	41 470,00	35 770,00
<i>Ventes de biens et services</i>		
<i>Ventes de biens</i>		
<i>Dont ventes de dons en natures</i>		
<i>Ventes de prestations de services</i>	1 294 456,90	944 371,91
<i>Dont parrainage</i>		
<i>produits de tiers financeurs</i>		
<i>Concours publics et subventions d'exploitation</i>		
<i>Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable</i>		
<i>Ressources liés à la générosité du public</i>		
<i>Dons manuels</i>	120 047,48	124 922,72
<i>Mécénats</i>	29 000,00	74 522,00
<i>Legs , donations et assurance vie</i>		
<i>Contributions financières</i>	37 000,00	
<i>Reprises sur amort. Dépréciations, prov. et transfert de charges</i>	2 596,00	0,00
<i>Utilisations des fonds dédiés</i>		
<i>Autres produits divers de gestion courante</i>	71 651,15	76 297,51
Inscriptions National (Inscrip., transport, hébergt...)		
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION /	1 596 221,53	1 255 884,14

4.2. Formation du résultat financier

Compte de Résultat	Exercice N clos le 31/12/2023	Exercice N-1 clos le 31/12/2022
<i>Produits financiers :</i>		
<i>De participation</i>		
<i>D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé</i>		
<i>Autres intérêts et produits assimilés</i>	5 866,70	5 073,34
<i>Reprise sur provisions, dépréciations et transferts de charge</i>	0,00	0,00
<i>différences positives de change</i>		
<i>produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement</i>	0,00	0,00
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS III	5 866,70	5 073,34
<i>Charges financières :</i>		
Dotations aux amortissements et aux provisions	0,00	0,00
Intérêts et charges assimilées	0,00	0,00
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de v.m.p.	0,00	0,00
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES IV	0,00	0,00
RESULTAT FINANCIER III-IV	5 866,70	5 073,34

4.3. Produits et charges exceptionnels

Compte de Résultat	Exercice N clos le 31/12/2023	Exercice N-1 clos le 31/12/2022
<i>Produits exceptionnels :</i>		
Sur opérations de gestion et sur exercices antérieurs	6 421,96	30 367,52
Opérations en capital (Produits de cession d'actifs)		
Reprises sur provisions et transferts de charges	0,00	0,00
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS V	6 421,96	30 367,52
<i>Charges exceptionnelles :</i>		
Sur opérations de gestion et sur exercices antérieurs	3 676,37	8 043,92
Opérations en capital (Valeurs comptables d'actifs cédés)		
Dotation aux amortissements et aux provisions		0,00
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES VI	3 676,37	8 043,92
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	2 745,59	22 323,60
<i>Impôts sur les bénéfices VII</i>		

4.4. Compte de résultat par origine et destination

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	EXERCICE N		EXERCICE N-1	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
1.1 Cotisations sans contrepartie	41 470,00	41 470,00	35 770,00	35 770,00
1.2 Dons, legs et mécénat				
- Dons manuels	120 047,48	120 047,48	124 922,72	124 922,72
- Legs, donations, et assurance-vie				
- Mécénat	29 000,00	29 000,00	74 522,00	74 522,00
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	39 457,26	39 457,26	55 182,51	55 182,51
2 PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
2.1 Cotisations avec contrepartie				
2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contributions financières sans contrepartie	37 000,00			
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	1 341 535,45		1 000 927,77	
3 SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS				
4 REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	0,00		0,00	
5 UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS				
TOTAL	1 608 510,19	229 974,74	1 291 325,00	290 397,23
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - MISSIONS SOCIALES				
1.1 Réalisées en France				
-Actions réalisées par l'organisme	1 356 370,25	248 002,51	954 596,06	260 068,32
-Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France				
1.2 Réalisées à l'étranger				
-Actions réalisées par l'organisme				
-Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger				
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS				
2.1 Frais d'appel public à la générosité	27 172,97	27 172,97	16 873,24	16 873,24
2.2 Frais de recherche d'autres ressources				
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	177 957,41		206 291,05	
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	27 465,26		24 204,89	
5 - IMPOTS SUR LES BENEFICES				
6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE				
TOTAL	1 588 965,89	275 175,48	1 201 965,24	276 941,56
EXCEDENT OU DEFICIT	19 544,30	-45 200,74	89 359,76	13 455,67

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE N		EXERCICE N-1	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
Bénévolat	996 175,00	996 175,00	837 642,14	837 642,14
Prestations en nature	10 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
Dons en nature	105 797,00	105 797,00	45 390,00	45 390,00
2- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE				
Prestations en nature				
Dons en nature				
TOTAL	1 111 972,00	1 111 972,00	893 032,14	893 032,14
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES				
Réalisées en France	1 101 972,00	1 101 972,00	883 032,14	883 032,14
Réalisées à l'étranger				
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS				
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	10 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
TOTAL	1 111 972,00	1 111 972,00	893 032,14	893 032,14

Pour établir ce tableau, les principales règles suivantes ont été appliquées ;

Produits par origine :

- La totalité (i) des cotisations, (ii) des dons manuels et (iii) du mécénat de l'exercice sont considérés comme ayant été perçus en réponse aux campagnes d'appel à la générosité du public.
- Les versements des pèlerins au titre des neuvaines et des offrandes relèvent de l'appel public à la générosité sans contrepartie de prestations
- Les produits non liés à la générosité du public sont principalement constitués des ventes des inscriptions aux pèlerinages

Charges par destination :

- Les charges de missions sociales financées par l'appel à la générosité du public correspondent à celles permettant aux pèlerins les plus fragiles de participer aux pèlerinages.
- Les frais de recherche de fonds relèvent, par nature, de l'appel à la générosité du public.
- Les frais de fonctionnement sont réputés financés en totalité par les produits non liés à l'AGP.

4.5. Compte d'emploi et des ressources issues de la générosité du public

Le Compte d'Emploi annuel des Ressources collectées auprès du public est présenté selon les dispositions de l'arrêté du 11 décembre 2008 portant homologation du règlement n° 2008-12 du 7 mai 2008 qui est applicable pour la première fois dans les comptes clos au 31 décembre 2009. La présentation de ce compte emploi ressources a été modifiée par le règlement n° 2018-06 du 5 décembre 2018.

Emplois par destination	2023	2022	Ressources par origine	
			2023	2022
Emplois de de l'exercice			Ressources de l'exercice	
1 - Missions sociales			1 - Ressources liées à la générosité du public	
1.1 Réalisés en France			1.1 Cotisations sans contrepartie	
- Actions réalisés par l'organisme	248 002,51 €	260 068,32 €	1.2 Dons, legs et mécénats	
- Versements à un autre organisme			- Dons manuels	120 047,48 €
1.2 Réalisés à l'étranger			- Legs, donations et assurance vie	29 000,00 €
- Actions réalisés par l'organisme			- Mécénats	39 457,26 €
- Versements à un autre organisme			1.3 Autres ressources liées à la générosité du public	55 182,51 €
2 - Frais de recherche de fonds				
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	27 172,97 €	16 873,24 €		
2.2 Frais de recherche d'autres ressources				
3 - Frais de Fonctionnement	- €	- €		
Total des emplois	275 175,48 €	276 941,56 €	Total des ressources	229 974,74 €
4 - Dotations aux Provisions et dépréciations	- €	- €	2 - Reprises sur provisions	- €
5 - Report en fonds dédiés de l'exercice			3 - Utilisations des fonds dédiés antérieurs	
Excédent de la générosité du public de l'exercice	- €	13 455,67 €	Déficit de la générosité du public de l'exercice	- 45 200,74 €
Total	275 175,48 €	290 397,23 €	Total	184 774,00 €

			Ressources reportées liées à la générosité du public en début	82 311,99 €	68 856,32 €
			(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	- 45 200,74 €	13 455,67 €
			(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice		
			Ressources reportées liées à la générosité du public en fin	37 111,26 €	82 311,99 €
Contribution en nature	2023	2022		2023	2022
Emplois de service			Ressources de l'exercice		
1 - Contributions volontaires aux missions sociales			1- Contributions volontaires liées à la générosité du public		
Réalisés en France	1 101 972,00 €	883 032,14 €	Bénévolat	996 175,00 €	837 642,14 €
réalisés à l'étranger			Prestations en nature	10 000,00 €	10 000,00 €
2 - Contributions volontaires à la recherche de fonds			Dons en nature	105 797,00 €	45 390,00 €
3 - Contributions volontaires au fonctionnement	10 000,00 €	10 000,00 €			
Total	1 111 972,00 €	893 032,14 €	Total	1 111 972,00 €	893 032,14 €

4.5.1. Notes relatives aux emplois

Missions sociales :

Les missions sociales regroupent l'ensemble des coûts directs de l'organisation du pèlerinage tels que les transports en trains et en bus, les frais d'hébergement et autres frais.

Le montant des charges 2023 financées par l'appel public à la générosité est déterminé selon les règles suivantes :

- Le coût des hébergements pour les personnes identifiées comme fragiles, est pris en compte à 100 %
- Une quote-part des autres dépenses de pèlerinage de ces personnes, estimée à hauteur de 15,5 % des charges restantes, soit le ratio observé au cours des exercices 2021 à 2023 des personnes identifiées comme fragiles par rapport à l'ensemble des pèlerins inscrits.

Frais d'appel à la générosité du public :

Les frais d'appel à la générosité du public s'élevant à 27 K€ sont constitués essentiellement de frais d'impression et de conception de mailing et d'affranchissement. 100 % de ces dépenses ont été financés par des ressources collectées auprès du public.

Frais de fonctionnement et autres charges :

Les frais de fonctionnement évalués à 178 K€ comprennent les charges de personnel ainsi que les frais généraux de l'Association. Ils sont financés par les autres produits.

Financements des immobilisations :

Les immobilisations et les charges d'amortissement correspondantes, sont financées par les autres produits.

4.5.2. Notes relatives aux ressources

Report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice 2023 :

Le solde du report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice 2023 s'élève à 82 K€.

Ressources collectées auprès du public :

Ces ressources sont constituées d'une part des cotisations des membres, par les dons reçus dans le cadre des opérations de mailing (210 K€) et les produits liés au mécénat, provenant notamment de la structure centrale et de l'hospitalité (structure décentralisée).

Autres produits :

Ce poste regroupe les autres ressources d'exploitation : contributions des pèlerins, diverses refacturations de charges, des produits exceptionnels et produits financiers. Seuls les versements des pèlerins au titre des neuvaines et des offrandes relèvent de l'appel public à la générosité sans contrepartie de prestation.

Report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en fin d'exercice 2023 :

Le solde du report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en fin d'exercice 2023 est excédentaire d'un montant de 37 K€.

5. AUTRES INFORMATIONS

5.1. Ventilation de l'effectif salarié de l'association

Catégories	Effectif salarié de l'exercice	Effectif salarié de l'exercice précédent
Cadres	1,00	1,00
Agent de maîtrise et techniciens	1,00	0,70
Employés	0,00	0,00
Apprenti	0,00	0,60
TOTAL	2,00	2,30

5.2. Contributions volontaires en nature

5.2.1. *Contributions volontaires en nature valorisées*

Les contributions en nature ont été calculées de la manière suivante :

- 1) Les contributions de Bayard Presse (publicité, animations) s'élève 105 797,00 € selon le décompte établi par Bayard Presse,
- 2) La Province de France des Augustins de l'Assomption (prestations comptable, financières et administratives...) pour 10 000 €, selon le décompte établi par ses soins.
- 3) Le bénévolat a été valorisé pour 90 015,5 heures à partir des déclarations établies au niveau des Comités et Services de l'Association. Ces temps ont été valorisés forfaitairement avec un montant de 11,52 €/heure, correspondant au SMIC journalier en 2023, soit un total de 996 175 €.

	Nombre d'heure total	Taux horaire	Total valorisé
Comité, conseil,...	9 459,50	11,52 €	108 973 €
Hospitaliers adultes	73 472,00	11,52 €	846 397 €
Hospitaliers jeunes	7 084,00	5,76 €	40 804 €
Total bénévolat	90 015,50		996 175 €

La valorisation des jeunes a été faite à partir de 50 % du smic brut journalier.

5.3. Opérations réalisées avec les entreprises liées

Les opérations réalisées au cours de l'exercice avec les entreprises liées sont les suivantes :

- Mécénat de la Province de France des Augustins de l'Assomption pour un montant de 17 500 € (produit).
- Mécénat de la société Bayard Albert pour un montant de 25 000,00 €

5.4. Rémunérations des dirigeants bénévoles

Les membres du conseil d'administration ne perçoivent aucune rémunération au titre de leur fonction.

5.5. Ressources et avantages provenant de l'étranger

ETAT SEPRE DES AVANTAGES ET DES RESSOURCES PROVENANT DE L'ETRANGER POUR L'EXERCICE 2023			
			Montant total
Etat du Contributeur			des avantages et ressources
Belgique			1 455 €
TOTAL GENERAL			1 455 €

6. ENGAGEMENTS HORS BILAN

La Société Atradius s'est portée caution pour l'année civile 2023 dans le cadre de la garantie financière en lien avec l'agrément de tourisme.

7. EVENEMENT POST CLOTURE

Aucun événement post-clôture n'est à signaler.